

Timbres de Noël 1973

Les Postes canadiennes ont émis des timbres spéciaux, à l'occasion de Noël pour la dixième année consécutive. Comme l'an dernier, ils sont émis dans les valeurs de six, huit, dix et quinze cents et ont été mis en vente le 7 novembre.

On peut concevoir ces dessins comme la représentation des quatre éléments qui font partie des célébrations de Noël. Le patin, qui figure sur le timbre de six cents, peut symboliser les distractions que les Canadiens partagent avec leurs parents et amis et l'oiseau, sur le timbre de huit cents, la colombe de la paix et l'amour fraternel. Le Père Noël, sur le timbre de dix cents, symbolise la joie que l'on éprouve en offrant des cadeaux et le pâte, sur le timbre de quinze cents, nous rappelle la naissance du Christ, il y a deux mille ans.



Reprise des travaux d'aménagement de la baie James

A la suite d'une suspension d'injonction, les travaux d'aménagement d'hydro-électrique de la baie James ont repris leur cours dans le nord-ouest du Québec (voir *Hebdo-Canada* du 28 novembre, page 1).

Emise aux fins d'arrêter les travaux, l'injonction était suspendue, le 22 novembre, par un groupe de trois juges de la Cour d'appel du Québec, qui décidaient unanimement que la loi établissant la Société de développement de la baie James devait être considérée comme constitutionnelle tant qu'elle ne serait pas déclarée inconstitutionnelle ou abrogée. Selon le jugement de la Cour, la loi avait été adoptée dans l'intérêt général et public du Québec; par conséquent, l'intérêt public l'emportait sur celui de "2,000 autochtones de la région de la baie James".

L'injonction de la Cour supérieure du Québec, visant à freiner temporairement les travaux, demeurera suspendue jusqu'à ce que la permission d'en appeler du jugement soit accordée ou que la Cour en décide autrement.

M. James O'Reilly, avocat des autochtones, a fait savoir qu'il demandera à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'interjeter appel de la suspension; si l'on accepte la requête, l'in-

jonction sera exécutoire et le travail interrompu de nouveau.

La société exploitante en a appelé de l'injonction de la Cour supérieure du Québec, en invoquant qu'un arrêt des travaux cause un retard sérieux et coûteux dans l'aménagement hydro-électrique de la rivière La Grande, à 600 milles au nord de Montréal. Elle a aussi fait valoir que l'interruption des travaux lui coûte ainsi qu'aux sous-traitants quelque \$500,000 par jour en plus d'entraîner la mise à pied d'environ 3,000 ouvriers.

Des Canadiens à la biennale de la FAO

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, dirigeait la délégation canadienne à la 17e biennale de la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies) qui s'est tenue à Rome du 10 au 29 novembre.

La Conférence a porté principalement sur la situation alimentaire mondiale, sur les changements critiques survenus depuis deux ans, et sur l'orientation, à l'échelle nationale et internationale, des politiques en matière de production et de commerce.

Quatre questions de première importance y ont été débattues:

- 1) le projet de sécurité alimentaire mondiale, présenté par M. A.H. Boerma, directeur général de la FAO, afin de garantir un minimum de disponibilités et de stocks d'aliments;
- 2) la résolution des Nations Unies réclamant la tenue d'une conférence alimentaire mondiale;
- 3) le rajustement à l'échelle mondiale de l'agriculture et, en particulier, des échanges avec les pays en voie de développement;
- 4) l'approbation d'un objectif des contributions au Programme alimentaire mondial. Ce programme, en oeuvre depuis 10 ans, a besoin d'accroître son budget de 100 millions de dollars afin de maintenir le rythme de l'aide établi ces derniers temps. L'augmentation porterait l'objectif à 440 millions.

M. Léopold Corriveau, secrétaire parlementaire de M. Whelan; les ministres de l'Agriculture de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse; les délégués d'associations agricoles ainsi que des fonctionnaires de divers ministères du Gouvernement fédéral faisaient aussi partie de la délégation canadienne.

Plus d'arbres en C.-B.

Le service forestier de la Colombie-Britannique se fixe des objectifs de plus en plus ambitieux quant à la plantation des arbres. Cette année, le service compte repiquer 86 millions de plants; dans le seul district forestier de Vancouver il en a planté 12 millions l'an dernier.

Un projet original échelonné sur dix ans prévoyait que le repiquage annuel atteindrait 75 millions de plants vers 1975, mais on a si bien fait que les prévisions ont dû être révisées.

Les forêts constituent la ressource renouvelable la plus précieuse de la Colombie-Britannique; les exportations de charbon de la province sont quelque peu plus importantes, mais le charbon n'est pas une ressource renouvelable. La forêt couvre 60 p. cent de la superficie totale de la province — c'est-à-dire 138,367,501 acres — et renferme plus de 50 p. cent des ressources forestières commercialement disponibles au Canada. En 1976, l'industrie forestière devrait constituer un commerce de 2 milliards de dollars par année. Elle emploie présentement 76,000 personnes et des milliers d'autres travaillent dans des industries connexes.